## Public

- Cadres, agents de maîtrise, dirigeants, et toute personne désirant se présenter à l'examen du CIFMD de Conseiller à la Sécurité en Transport de Marchandises Dangereuses

## Prérequis

- Esprit d'analyse et de synthèse, réelles aptitudes à la rédaction de rapports.
- Avoir assisté au « Tronc Commun » (PCRE24 ou PCDF14) et « Route chimique » (PCRE25 ou PCDF15)
- Disposer d'une adresse mail personnelle unique

## Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

## Durée

- 7 heures

## Effectif

- Maximum réglementaire : 10 participants

## Modalités et méthodes pédagogiques

- Distanciel, test d'évaluation des compétences numériques disponible sur aftral.com
- Séquences de cours en classe virtuelle
- La formation est basée sur des applications pratiques : les participants doivent obligatoirement être dotés de l'ADR et arrêté TMD en vigueur
- Alternance de séances de face à face, individualisation, exercices, …

## Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

## Documents remis

- Attestation de formation

*Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation*

## Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908

# CONSEILLER A LA SECURITE : MODE ROUTIER SPECIALITE CHIMIQUE - MODULE COMPLEMENTAIRE

## Objectifs généraux

- Approfondir les connaissances nécessaires à l'obtention du certificat de Conseiller à la Sécurité pour le mode routier spécialité chimique

## Les plus de la formation

- Des moyens matériels performants et innovants
- Des supports digitaux adaptés
- Une formation active et inter active avec des cas pratiques

## Mode d'évaluation des acquis

- Evaluation à l'aide de cas pratiques

## Validation

- Attestation de fin de formation
- Sans niveau spécifique
- Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- Equivalences, passerelles, débouchés : https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/5770
- Code RS : 5770
- Certificateur : Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (date de décision : 06/02/2019)
- Code Certif Info : 112761

## Agrément

- Sans objet

## PROGRAMME

| N° SEQUENCE | | DUREE |
|---|---|---|
| **0** | **Identifier les objectifs et étapes de la formation** | **/** |
| ▪ Vérification du respect des prérequis<br>▪ Présentation de la formation<br>▪ Tour de table | | **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**<br>Outil de classe virtuelle |

**MODE ROUTIER SPECIALITE CHIMIQUE relatif aux produits des classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9**

| N° SEQUENCE | OBJECTIF | DUREE |
|---|---|---|
| **1** | **Approfondir les connaissances acquises en formation initiale tronc commun et route chimique** | **7 h 00** |

***Rappel des points abordés en tronc commun.***

- ***Classification des mélanges***
- ***Classification des mélanges de la classe 8***
- Compatibilité chimique des emballages en plastique
- Emballage
- Citernes mobiles et ADR

***Rappel selon les besoins des participants***

***Révisions***

- Rappel sur les méthodologies de recherche dans l'ADR
- Exercices issus des annales du CIFMD : QCM et EDC

Les QCM et EDC font l'objet de corrections en groupe, d'analyse et de synthèse

**Cas pratique QCM/EDC :**

- Classification des matières des classes 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9
- Classement des mélanges
- Emballages, Marquage étiquetage, emballage en commun, suremballages, les emballages vides
- Cas des piles et batteries au lithium
- Les quantités limitées et exceptées
- Chargement en commun/Limitation de quantités chargées (4.1, 5.2)
- La signalisation et le placardage
- Les mentions du document de transport, les documents de bord
- L'équipement du véhicule
- Les formations
- Le choix et la hiérarchie des citernes mobiles et ADR
- Dispositions concernant la sûreté
- Les obligations et responsabilités
- Les particularités de l'arrêté TMD

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**

Outil de classe virtuelle
Ressources pédagogiques

| N° SEQUENCE | | DUREE |
|---|---|---|
| **2** | **Bilan et synthèse de la formation** | **/** |
| ▪ Bilan<br>▪ Synthèse<br>▪ Evaluation de satisfaction | | **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES**<br>Outil de classe virtuelle |

**Modalités techniques des formations distancielles** : Disposer d'un environnement technique de travail adapté, cf. fiche PREREQUIS TECHNIQUES

*L'utilisation du genre masculin dans le texte permet de l'alléger mais ne peut être perçue comme de la discrimination en référence à la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes.*